RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00809
Numéro SIREN : 433 792 876
Nom ou dénomination : RDM

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2019 sous le numéro de dépôt 7731

Greffe du tribunal de commerce de Bobigny : dépôt N°7731 en date du 31/05/2019

7731

GREFFE
31 MAI 2019
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

Comptes annuels

RDM
93100 MONTREUIL

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 350	3 350				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	58 376	42 282	16 094	18 047	1 953-	10.82-
	Autres immobilisations corporelles	99 632	84 540	15 093	12 418	2 675	21.54
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	17 400		17 400	17 400		
	Total II	178 758	130 171	48 586	47 865	722	1.51
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	10 124		10 124	42 601	32 477-	76.23-
	En-cours de production de biens	98 920		98 920	451 172	352 252-	78.07-
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 245		1 245	17 345	16 100-	92.82-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	711 403	12 826	698 577	1 144 971	446 394-	38.99-
	Autres créances	133 564		133 564	121 620	11 944	9.82
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 581 496		1 581 496	743 577	837 919	112.69
	Charges constatées d'avance (3)	11 249		11 249	3 662	7 587	207.19
	Total III	2 548 002	12 826	2 535 176	2 524 948	10 228	0.41
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 726 759	142 997	2 583 762	2 572 812	10 950	0.43

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	656 622	656 622		
	Report à nouveau	723 837	723 743	94	0.01
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	123 913	90 094	33 819	37.54
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 559 373	1 525 460	33 913	2.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	55 734		55 734	
	Provisions pour charges				
	Total III	55 734		55 734	
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	429	429		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 162		1 162	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	526 352	565 391	39 039-	6.90-
	Dettes fiscales et sociales	305 258	437 769	132 512-	30.27-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		43 764	43 764-	100.00-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	135 455		135 455	
	Total IV	968 655	1 047 353	78 697-	7.51-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 583 762	2 572 812	10 950	0.43
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	968 655	1 047 353		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	5 284 958	318 539	5 603 497	6 324 917	721 420-	11.41-
Chiffre d'affaires NET	5 284 958	318 539	5 603 497	6 324 917	721 420-	11.41-
Production stockée			352 252-	110 974	463 226-	417.42-
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			121 792	29 544	92 248	312.24
Autres produits			41	701	659-	94.14-
Total des Produits d'exploitation (I)			5 373 079	6 466 136	1 093 057-	16.90-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 023 322	1 691 204	667 882-	39.49-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			32 477	29 732-	62 209	209.23
Autres achats et charges externes *			2 286 471	2 532 921	246 451-	9.73-
Impôts, taxes et versements assimilés			59 904	66 667	6 764-	10.15-
Salaires et traitements			1 098 248	1 200 271	102 023-	8.50-
Charges sociales			647 027	695 129	48 102-	6.92-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 113	13 100	13	0.10
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 826	108 338	95 512-	88.16-
Dotations aux provisions			55 734		55 734	
Autres charges			806	86 661	85 855-	99.07-
Total des Charges d'exploitation (II)			5 229 927	6 364 559	1 134 632-	17.83-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			143 152	101 577	41 575	40.93
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	143 152	101 577	41 575	40.93
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 795	22 980	17 184-	74.78-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 167		10 167	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	15 962	22 980	7 018-	30.54-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 259	5 442	1 183-	21.74-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 704		9 704	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	13 963	5 442	8 521	156.57
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 999	17 538	15 538-	88.60-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	21 238	29 020	7 782-	26.82-
Total des produits (I+III+V+VII)	5 389 041	6 489 115	1 100 075-	16.95-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 265 128	6 399 021	1 133 893-	17.72-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	123 913	90 094	33 819	37.54
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	37 306	46 817		
: Redevance de crédit bail immobilier				

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations complémentaires (CICE)	x
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x
Autres immobilisations incorporelles	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Evaluation des amortissements	x
Evaluation des matières et marchandises	x
Produits à recevoir	x
Détail des produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Détail des charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Honoraires des commissaires aux comptes	x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail	x
Engagement en matière de pensions et retraites	x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 38 206 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 38 206 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	8 778
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	29 428
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	38 206

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

RDM
'93100 MONTREUIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 350		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	58 467		4 429
Installations générales agencements aménagements divers	42 835		4 300
Matériel de transport	956		9 541
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 078		5 268
TOTAL	159 335		23 538
Prêts, autres immobilisations financières	17 400		
TOTAL	17 400		
TOTAL GENERAL	180 085		23 538

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 350	3 350
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		4 520	58 376	58 376
Installations générales agencements aménagements divers		9 600	37 535	37 535
Matériel de transport		9 412	1 085	1 085
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 333	61 013	61 013
TOTAL		24 866	158 008	158 008
Prêts, autres immobilisations financières			17 400	17 400
TOTAL			17 400	17 400
TOTAL GENERAL		24 866	178 758	178 758

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 350			3 350
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	40 420	6 383	4 520	42 282
Installations générales agencements aménagements divers	39 793	805	9 600	30 998
Matériel de transport	574	653	549	678
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	48 084	5 272	492	52 864
TOTAL	128 870	13 113	15 162	126 821
TOTAL GENERAL	132 220	13 113	15 162	130 171

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 383				
Instal.générales agenc.aménag.divers	805				
Matériel de transport	653				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 272				
TOTAL	13 113				
TOTAL GENERAL	13 113				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		55 734			55 734
TOTAL		55 734			55 734

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	113 958	12 826	113 958		12 826
TOTAL	113 958	12 826	113 958		12 826
TOTAL GENERAL	113 958	68 560	113 958		68 560
Dont dotations et reprises d'exploitation		68 560	113 958		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	17 400		17 400
Clients douteux ou litigieux	14 193	14 193	
Autres créances clients	697 210	697 210	
Personnel et comptes rattachés	7 800	7 800	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 221	10 221	
Impôts sur les bénéfices	43 912	43 912	
Taxe sur la valeur ajoutée	71 631	71 631	
Charges constatées d'avance	11 249	11 249	
TOTAL	873 616	856 216	17 400

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	526 352	526 352		
Personnel et comptes rattachés	9 462	9 462		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	91 330	91 330		
Taxe sur la valeur ajoutée	203 248	203 248		
Autres impôts taxes et assimilés	1 217	1 217		
Groupe et associés	429	429		
Produits constatés d'avance	135 455	135 455		
TOTAL	967 493	967 493		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	429			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000	500			500

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	3 350	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 à 7 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 576
Autres créances	10 221
Total	13 797

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	
- PROV FAE STANISLAS 31/12/18	3 576
ORG.SOC. PRODUITS A RECEVOIR	
- PROV FORMATION EL2I	5 681
- PROV CVAE SOLDE 2018	4 540
Total	13 797

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 468
Dettes fiscales et sociales	22 089
Total	55 557

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges à payer

	Montant
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	
- HONO CAC 2018	9 000
- PROV FNP ANSELDECOR 31/12/18	10 000
- PROV FNP ANSELDECOR 31/12/18	12 000
- PROV FNP ENGIE 31/12/18	662
- PROV FNP SECOM MEDECO 31/12	97
- PROV FNP PUM 31/12/18	536
- PROV FNP KILOUTOU 31/12	1 174
PERS AUTRES CHARGES A PAYER	
- PROV PRIME POUVOIR ACHATS	7 800
ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYE	
- AGEFIPH Handicapés 2018	5 187
- TAXE APPRENTISSAGE	7 885
- TVS	1 217
Total	55 557

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 249
Total	11 249
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	135 455
Total	135 455

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7.500 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				94 850	94 850
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				120 101	120 101
- exercice				40 560	40 560
Total				160 661	160 661
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				30 656	30 656
- entre 1 et 5 ans				10 859	10 859
Total				41 515	41 515
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				955	955
Total				955	955

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- RAZEEM INTERETS	5 795	771800
Total	5 795	

COFIGEF AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

RDM

SAS au capital de 50.000 euros
111, rue de Stalingrad
93100 Montreuil
R.C.S Bobigny 433 792 876

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

RDM
Sas au capital de 50.000 euros
111, rue de Stalingrad 93100 Montreuil

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée RDM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

RDM
Sas au capital de 50.000 euros
111, rue de Stalingrad 93100 Montreuil

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Règles et principes comptables

La première page de l'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans la note de l'annexe et des informations ainsi dispensées et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons réuni des éléments probants suffisants et appropriés sur le caractère raisonnable des estimations, notamment sur les encours de production.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'actionnaire

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au Président d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Président d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

RDM
Sas au capital de 50.000 euros
111, rue de Stalingrad 93100 Montreuil

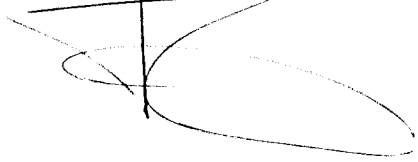
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Paris, le 08 mai 2019

Le commissaire aux comptes
SELARL COFIGEF AUDIT

François LARROUX



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

RDM
Sas au capital de 50.000 euros
111, rue de Stalingrad 93100 Montreuil

Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leurs jugements professionnels tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

RDM

SARL au capital de 50.000 euros
Siège Social : 111, rue de Stalingrad
93100 Montreuil

RCS : B 433 792 876

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MAI 2019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 123.913,06 € de la manière suivante:

Distribution d'un dividende de :123.900,00 €

Soit 247,83 € par actions dont la mise en paiement est fixée à compter de ce jour.

Virement du solde au compte « Report à Nouveau » :.....13,06 €

Conformément aux nouvelles dispositions fiscales, les dividendes font l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % soit un montant total de 37.170 €.

Compte tenu de la distribution exceptionnelle de dividendes intervenue en date du 28 février 2019 de 200.000 € par prélèvement sur le compte de Report à Nouveau, les capitaux propres, avant affectations, s'élèvent à 1.359.373 Euros.

Après l'affectation des résultats proposée, les capitaux propres s'élèvent 1.235 473 €.

RESOLUTION VOTEE D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à + 123.913,06 € de la manière suivante:

Distribution d'un dividende de :123.900,00 €

Soit 247,83 € par actions dont la mise en paiement est fixée à compter de ce jour.

Virement du solde au compte « Report à Nouveau » :.....13,06 €

Conformément aux nouvelles dispositions fiscales, les dividendes font l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % soit un montant total de 37.170 €.

Compte tenu de la distribution exceptionnelle de dividendes intervenue en date du 28 février 2019 de 200.000 € par prélèvement sur le compte de Report à Nouveau, les capitaux propres, avant affectations, s'élèvent à 1.359.373 Euros.

Après l'affectation des résultats proposée, les capitaux propres s'élèvent 1.235 473 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.